



Les demandes de transport scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 sont ouvertes !

DE LA MATERNELLE AU BACCALAURÉAT :

Tous les élèves doivent faire cette demande chaque année pour bénéficier de la prise en charge de leur transport par la Région Hauts-de-France.

La demande peut se faire :

* de préférence sur le [module d'inscription en ligne](#) de la Région pour un traitement instantané et une réponse immédiate permettant de savoir si la prise en charge du transport est accordée.

Les élèves ayant fait l'objet d'une demande de transport pour l'année en cours devront être inscrits dans la rubrique "**Renouvellement**" du module d'inscription.

A ce titre, un mail rappelant leur identifiant a été envoyé par dmcmailer@dmc.sfr-sh.fr à l'adresse mail renseignée dans leur dossier.
Pensez à vérifier vos mails !

* si la demande ne peut être faite sur internet, en retournant dûment complété et signé l'un des formulaires disponibles sur notre site internet, dans la rubrique [Documents pratiques à télécharger](#).

ETUDIANTS SUR LE RÉSEAU TRANS'80 ET LES SERVICES SCOLAIRES :

La Région accorde la gratuité du transport aux étudiants boursiers.

Pour en bénéficier, veuillez compléter le [formulaire d'inscription](#) et le renvoyer à l'adresse indiquée, accompagné des pièces justificatives demandées.